

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 990-18**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale que le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 21 janvier 2019, le Règlement n° 990-18 modifiant le règlement de zonage n°377, afin de modifier les numéros de zones, une ligne de zonage et les grilles des usages et des normes des zones R3-85, R3-88, RM2-93, RM2-94 et RM2-97 et d'ajouter la zone R3-113 et amendant le règlement de P.I.I.A. n°836-12, afin de modifier des dispositions de ces mêmes zones.

Ce règlement est entré en vigueur le 23 janvier 2019 en vertu du certificat de conformité # 2019-126 émis par la directrice générale / secrétaire-trésorière de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière /directrice générale au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce 30 janvier 2019.


France Landry

Directrice générale et secrétaire-trésorière